

**NOTICE**  
**HORSEMINTH**

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots  
**Zoetis Belgium SA**  
rue Laid Burniat, 1  
B-1348 Louvain-la-Neuve.

**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

**HORSEMINTH**

**3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

Pyranteli embonas (= pyrantelum 152,3 mg) - Polysorbatum 80 - Propyl. parahydroxybenzoas - Methyl. parahydroxybenzoas - Sorbitolum 70 per centum cristallisabile - Natr. alginas - Aqua purificata pro 1 g.

**4. INDICATION(S)**

Traitement des verminoses gastro-intestinales causées par les formes adultes des nématodes suivants:

**Grands strongles :**

- Strongylus vulgaris
- Strongylus equinus
- Strongylus edentatus
- Triodontophorus spp.

**Petits strongles :**

**Ascarides :** - Parascaris equorum

**Oxyures :** - Oxyuris equi

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Aucune contre-indication n'est connue.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucun effet secondaire n'a été observé.

**7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Chevaux et poneys.

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

- La posologie est de 6,6 mg de pyrantel base par kg de poids vif.
- Le contenu de la seringue (soit 3,96 g de pyrantel base) convient au traitement d'un cheval de 600 kg.

### **Schéma de traitement**

- Poulains de 2 à 8 mois: vermifuger toutes les 4 semaines
  - Chevaux et poneys de plus de 8 mois: vermifuger toutes les 6 à 8 semaines.
  - N.B. Il est recommandé de vermifuger les chevaux à la sortie de l'hiver, 3 à 4 jours avant la mise en pâturage et de renouveler le traitement toutes les 4 à 6 semaines au cours de la période été-automne.*
  - Juments allaitantes: vermifuger la jument 3 à 4 jours avant la mise au pâturage puis toutes les 3 à 4 semaines jusqu'à l'automne.
- Le Horseminth s'administre en prise unique par voie orale.

## **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

1. Selon le poids de l'animal à traiter, régler l'anneau mobile sur une des positions de l'échelle de poids imprimée sur le piston.
2. Enlever le capuchon situé sur l'embout de la seringue.
3. Il est préférable de déposer la pâte sur la face supérieure de la langue. Introduire l'embout de la seringue dans la bouche de l'animal au niveau d'une des commissures labiales. Diriger la seringue vers l'arrière et appuyer sur le piston, la pâte est ainsi déposée sur la base de la langue. Cette méthode prévient habituellement tout rejet du médicament. Il est possible d'aider l'animal à avaler en lui soulevant la tête avec la main.
4. Si une partie seulement de la pâte est utilisée, remettre le bouchon sur l'embout et conserver la seringue dans un endroit frais et sec en vue d'une utilisation ultérieure.

Le produit peut être administré en toute sécurité aux chevaux et poneys de tout âge. Aucune précaution préalable n'est à observer.

Des traitements additionnels peuvent s'avérer nécessaires pour les animaux gardés en des endroits où une réinfestation est possible.

## **10. TEMPS D'ATTENTE**

Zéro jour.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Protéger de la lumière,

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Eviter tout contact avec la peau. Se laver les mains ou toute autre partie du corps en contact avec le produit.

Gestation et lactation: le Horseminth peut être administré en toute sécurité aux femelles gestantes ou allaitantes.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Les mesures de précaution adéquates doivent être prises pour que le produit ne se retrouve pas dans le milieu environnant.

## **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Mai 2014.

## **15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

BE-V108875  
Délivrance libre.